



SPASER : Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables 2025-2029

3 axes prioritaires :

**Limiter notre empreinte
écologique en évitant et/
ou réduisant les impacts
environnementaux des
fournitures, services et
travaux**

**Engager notre
responsabilité sociétale
dans la relation avec nos
fournisseurs**

**Favoriser l'accès à
l'innovation, la fourniture
de biens, de services
ou la mise en œuvre de
procédés, nouveaux ou
améliorés, au service
d'un développement
économique responsable**

Préambule

La direction des achats définit la politique des achats de HAROPA PORT, sous l'autorité de la direction générale, notamment les orientations stratégiques et les objectifs achats, et s'assure de sa mise en œuvre au sein de l'établissement.

Dans ce cadre, et plus particulièrement du deuxième axe de cette politique, HAROPA PORT s'engage depuis plusieurs années dans la promotion d'achats responsables, innovants et durables. Son action en faveur d'achats vertueux se décline dans des politiques environnementales, dans le cadre des systèmes de management de l'environnement existants dans chaque direction territoriale, des chartes d'achats éco-responsables, de l'obtention du label Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR), l'intégration de clauses et de critères environnementaux et sociaux dans ses marchés.

Cette ambition est couplée au fait de publier un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER). Il a été instauré par la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (article 13) et est codifié à l'article L. 2111-3 du code de la commande publique.

Il matérialise la stratégie d'achats responsables de l'établissement. Il comporte des éléments à caractère social, visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés, et des éléments à caractère écologique, visant notamment à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie, d'eau et de matériaux, ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel d'indicateurs.

HAROPA PORT publie son premier SPASER pour la période 2025 - 2029. Celui-ci se décline en trois axes :

AXE 1



Limitier notre empreinte écologique en évitant et/ou réduisant les impacts environnementaux des fournitures, services et travaux.

AXE 2



Engager notre responsabilité sociétale dans la relation avec nos fournisseurs.

AXE 3



Favoriser l'accès à l'innovation, la fourniture de biens, de services ou la mise en œuvre de procédés, nouveaux ou améliorés au service d'un développement économique responsable.

Indicateurs :

- 100% des marchés publics doivent intégrer une démarche RSE dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale ;
- 100% des marchés publics doivent disposer d'un critère prenant en compte des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale avec, a minima, un critère d'attribution RSE de 5 à 10% de la note globale ;
- 100% des personnels en charge des achats doivent être sensibilisés à :
 - L'achat durable
 - L'achat d'innovation
 - L'éthique et la lutte anticorruption ;
- 100% des factures doivent faire l'objet d'un paiement à 30 jours, date de réception de facture ;
- 30% des dépenses d'achat doivent s'effectuer auprès de PME.

Un suivi de ces indicateurs et une revue de leur pertinence seront effectués annuellement.

AXE 1

Limiter notre empreinte écologique en évitant et réduisant les impacts environnementaux des fournitures, services et travaux



Objectifs opérationnels et cibles associées :

1

Contribuer au développement d'une économie circulaire pour limiter la consommation, le gaspillage des ressources et la production de déchets en évitant ou limitant l'achat quand cela est possible et pertinent :

- Réduire les volumes achetés en utilisant en priorité les «ressourceries» internes et externes

- S'interroger sur une possible mutualisation des besoins, aussi bien en interne qu'avec d'autres acteurs économiques externes.

2

Raisonner en coût complet le plus souvent possible, notamment sur la base du coût global de cycle de vie du produit ou de la prestation en remplaçant le critère « prix » par le critère « coût », notamment pour les marchés très consommateurs de ressources.

3

Privilégier les produits réemployés, réutilisés ou bien recyclés et interdire les plastiques à usage unique, et réduire la consommation d'emballages en mettant en œuvre les objectifs du décret n° 2024-134 du 21 février 2024 et en intégrant des clauses explicites/appropriées dans les marchés.

4

Promouvoir les chantiers exemplaires en intégrant des clauses et des critères dans les marchés de travaux ; par exemple : zéro pollution, maîtrise des ressources, réduction de la production de déchets, systématisation de la coordination environnementale des chantiers.

5

Renforcer et développer le numérique responsable en intégrant des clauses permettant d'acquérir du matériel durable (réparabilité, disponibilité des pièces, pièces recyclables, issues de l'économie circulaire, limitation et recyclabilité des emballages...).

6

Développer une logistique décarbonée (calcul des GES, faibles émissions, transports alternatifs, circuits courts...) en intégrant les clauses BEGES et en valorisant les prestataires proposant des moyens de transport alternatifs décarbonés, optimisation des livraisons et déplacements.

7

Sensibiliser les personnels en charge des achats aux enjeux RSE.

8

Sensibiliser les fournisseurs sur leur responsabilité, les inciter à proposer des fournitures, services et travaux évitant et limitant les impacts environnementaux en partageant les objectifs et cibles du SPASER dans les marchés.

AXE 2

Engager notre responsabilité sociétale dans la relation avec nos fournisseurs

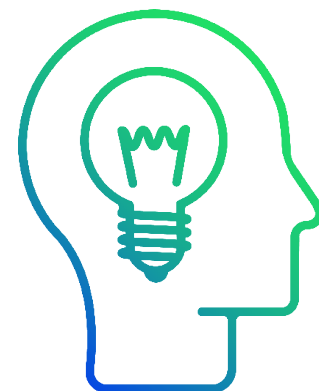


Objectifs opérationnels et cibles associées :

- 1 Promouvoir les achats solidaires en augmentant la part des achats auprès des secteurs adaptés et protégés, d'insertion, du commerce équitable et de l'économie sociale et solidaire (ESS).
- 2 Sensibiliser les personnels en charge des achats aux enjeux éthiques et anticorruption.
- 3 Sensibiliser les fournisseurs sur leur responsabilité, les inciter à intégrer des principes éthiques et anticorruption et garantir le respect mutuel.
- 4 Assurer une libre concurrence et l'égalité de traitement des fournisseurs.
- 5 Garantir le principe de transparence tout au long du processus d'achats.
- 6 Assurer la confidentialité des informations échangées.
Développer des relations commerciales loyales, équilibrées et responsables en intensifiant, en facilitant le dialogue avec les fournisseurs en tant que partenaires de l'établissement et en adoptant une stratégie d'allotissement adaptée (intelligence contractuelle).
- 7 Promouvoir l'achat local et l'approvisionnement en circuit court.
- 8 Optimiser les délais de paiement des fournisseurs, potentiellement au-delà des délais réglementaires.

AXE 3

Favoriser l'accès à l'innovation, la fourniture de biens, de services ou de la mise en œuvre de procédés, nouveaux ou améliorés, au service d'un développement économique responsable



Objectifs opérationnels et cibles associées :

- 1 Promouvoir les marchés innovants, favoriser les variantes.
- 2 Sensibiliser les salariés en charge des achats sur les nouvelles technologies et la digitalisation.
- 3 Proposer à nos fournisseurs ou participer avec eux, à des initiatives innovantes, y compris dans la zone portuaire.
- 4 Faciliter l'accès des TPE / PME aux marchés publics, notamment les start-ups.

Contacts

Franck HERMIER

Responsable du pilotage des achats

franck.hermier@haropaport.com

Sheva TRACLET

Responsable achats publics

sheva.traclet@haropaport.com

Catherine TANGUY

Assistante manager

catherine.tanguy@haropaport.com